

Le 11 août 2011

Par dépôt électronique (SDÉ) et par courriel

Me Véronique Dubois
Secrétaire
RÉGIE DE L'ÉNERGIE
C.P. 001, Tour de la Bourse
800 place Victoria, bureau 255
Montréal (Québec) H4Z 1A2

F. Jean Morel
Directeur, Affaires juridiques
TransÉnergie

Hydro-Québec – Affaires juridiques
4^e étage
75, boul. René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1A4

Tél. : (514) 289-2068
Télec. : (514) 289-3719
C. élec. : morel.jean@hydro.qc.ca

OBJET: Demande d'Hydro-Québec par sa direction Contrôle des mouvements d'énergie visant la modification de la désignation du coordonnateur de la fiabilité au Québec et de certaines dispositions du code de conduite du coordonnateur de la fiabilité
Votre dossier : R-3771-2011
Notre dossier : R000398 CR

Chère consœur,

Par sa lettre procédurale du 27 juillet dernier dans le présent dossier, la Régie a fixé au 15 août 2011 à 12 h la fin du délai dans lequel toute partie intéressée doit lui transmettre ses observations écrites.

Par la suite, Hydro-Québec, par sa direction Contrôle des mouvements d'énergie (le «Coordonnateur»), pourra répondre à ces observations écrites, au plus tard le 22 août 2011 à 12 h.

Or, en raison principalement des vacances des personnes-ressources affectées au présent dossier, la réponse de la demanderesse aux observations écrites qui pourraient être reçues, ne pourra être complétée dans le délai prévu à la lettre procédurale de la Régie.

Le Coordonnateur demande donc à la Régie l'autorisation de déposer sa réponse, s'il y a lieu, au plus tard le vendredi, 9 septembre 2011, à 12 h 00.

Advenant qu'aucune partie intéressée ne dépose d'observations écrites dans le présent dossier, il serait loisible à la Régie de prendre le dossier en délibéré dès la date du 15 août 2011 puisque le Coordonnateur n'aura rien à ajouter au dossier, à titre d'argumentaire, si aucune partie intéressée ne se manifeste.

Copie de la présente lettre est envoyé ce jour, par courriel seulement, aux parties intéressées.

Veillez agréer, chère consoeur, l'expression de mes sentiments distingués.

F. Jean Morel

c.c. Me Benoît Pepin, Rio Tinto Alcan
Me André Turmel, procureur de Newfoundland and Labrador Hydro